# Règlement de l'épreuve



**Article 1**: Les épreuves **Maxi et DUO** sont ouvertes à tous les concurrents âgés de plus de 16 ans à la date de la course ayant fourni une copie du certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme ou de la course à pied en compétition (de moins d'un an au 05/09/15) ou de la photocopie d'une licence 2015 mentionnant la délivrance d'un tel certificat. La photocopie du certificat médical ou de la licence sera conservée.

Pour les moins de 18 ans fournir une autorisation parentale dûment signée.

L'épreuve découverte est ouverte aux jeunes nés entre le 01/01/1999 et le 31/12/2005, sur présentation d'une autorisation parentale, une copie du certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme ou de la course à pied en compétition (de moins d'un an au 05/09/15) ou de la photocopie d'une licence 2015 mentionnant la délivrance d'un tel certificat . La photocopie du certificat médical ou de la licence sera conservée.

Article 2 : Assistance et accompagnement interdits sous peine de disqualification.

Article 3 : Les participants sont tenus de se conformer au code de la route.

**Article 4 :** Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les participants.

Article 5 : Fermeture du contrôle à 17 h.

**Article 6**: Le départ sera donné le samedi 5 Septembre à partir 14H à St Chamond route du Coin parking OMS à Fonsala.

Article 7 : Inscription : Il convient d'adresser les bulletins d'inscription avant le 31 Août 2015 à

CR SAINT CHAMOND 21 place Nationale 42400 SAINT CHAMOND

Préinscription : Découverte 5 € Maxi 11 € Duo 16 €

Chèque libellé au CR SAINT CHAMONAIS

Sur place avant 13H30 le Samedi 5 Septembre 2015 Découverte 6 € Maxi 14 € Duo 20 €

**Article 8** : Dommage matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès des son assureur.

Vol et disparition : Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou perte.

**Article 9 :** Le parc à Vélo : Dépôt des vélos jusqu'a 13H45, le parc sera fermé pendant l'épreuve, il sera ouvert lors du passage du dernier concurrent.

**Article 10 :** L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipement individuel

**Article 11 :** Droit à l'image : L'acceptation de règlement implique que les participants autorisent les organisateurs de Duathlon du Pilat à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Duathlon du Pilat, pour sa promotion et la diffusion de son image sous formes vidéo, photos, papiers, journaux, internet, etc...

# Article 12 : Tout participant vu en train de jeter des détritus sur le parcours sera immédiatement disqualifié.

## Article 13 : RECOMPENSES.

Courses individuelles : Les 3 premiers du classement et le premier de chaque catégorie (non cumulable).

Courses Duo : Les 3 premiers du classement et la première équipe de chaque catégorie (non cumulable).

Le club le plus nombreux et de nombreux lots à gagner au tirage au sort.

**Article 14 :** La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement

Article 15:

### CATEGORIES COURSE INDIVIDUELLE.

### **CATEGORIES COURSE DUO**

Espoir de 1994 à 1999
Sénior de 1976 à 1993
Sénior de 1976 à 1993

Féminines Féminines

Vétéran 1 de 1965 à 1975 Mixte

Vétéran 2 Avant 1965 Vétéran Avant 1976

Handi-sport Handi-sport